

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2020

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Gaëlle CHASSELOUP, le Maire

Étaient présents : Mme CHASSELOUP, M. TOUSSAINT, Mme ALLANIC, M. CHABANNES, Mme SAMSON, M. DEVIMEUX, Mme RIVIERE, M. BATANCOURT, Mme BARRÉ, M. MARTIN, Mme FAUCONNIER, M. POUCHIN, Mme BRUNEAU, M. GALLOU, Mme LABELLE

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. DEVIMEUX

Date de convocation : 27 octobre 2020

Elus en exercice : 15

Elus présents : 15

Elus votants : 15

L'article L 2121-18 du CGCT précise que les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de 3 membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du Conseil Municipal se tienne à la salle Joseph RENAULT et à huis clos.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à la majorité, de tenir la séance du Conseil Municipal à la salle Joseph Renault et à huis clos.

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs communaux 2021,
- Taxe d'aménagement,
- Point sur les projets et travaux en cours,
- Budget principal : Décisions Modificatives,
- Bilan piscine 2020,
- Rapports annuels Eau Potable et Assainissement du délégataire SAUR,
- Arsenal des pompiers euréliens : convention de prêt,
- FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes,
- FSL : Fonds Solidarité Logement,
- Bibliothèque : avenant à la Convention de partenariat Département/Commune,
- Récapitulatif bibliothèque,
- Informations et questions diverses.

Election du secrétaire de séance :

M. DEVIMEUX est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2020 :

Mme le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 8 septembre 2020. Après avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Tarifs communaux 2021 :

Le Conseil Municipal approuve les propositions de la Commission des finances concernant les tarifs communaux 2021 pour :

- la location des salles : Joseph Renault, les Frères Louvancour, la Maison Pottier et la Maison Charles Sandré,
 - les tarifs des concessions au cimetière, les droits de place, les occupations du domaine public.
- (Voir annexe ci-joint).

Taxe d'aménagement :

La Taxe d'Aménagement est due par le propriétaire d'un bien immobilier dès lors que ce dernier dépose un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux. Elle frappe ainsi les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments déjà existants.

En application des articles L.331-2, L.331-14 et L.331-15 du code de l'urbanisme, la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement est instituée :

- De plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS (taux 1%), sauf renonciation expresse décidée par délibération,
- Par délibération dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS afin de fixer des taux différents compris entre 1% et 5 % ou en cas de taux majorés compris entre 5% et 20 %
- Par délibération du Conseil Municipal dans les autres communes.

Conformément aux dispositions de l'article L.331-5 du code de l'urbanisme, les délibérations prises pour la taxe d'aménagement doivent être adoptées impérativement au plus tard le 30 novembre pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Si la collectivité ne souhaite pas modifier les taux, les sectorisations et/ou les exonérations, les délibérations restent valables par tacite reconduction, sans limite de durée.

La délibération n°14-60 du 28 octobre 2014 instaure un taux de 3% pour la commune de Marboué. Le Conseil Municipal décide de conserver ce taux.

Point sur les projets et travaux en cours :

Le Conseil Municipal prend connaissance des projets et travaux en cours :

- Réfection de la passerelle entre l'avenue Aristide Briand et la rue du Moulin : 2 entreprises ont été retenues. Un lot métallerie et un lot charpente. Les travaux débuteront mi-novembre.
- Accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) à l'Eglise : Une consultation vient d'être lancée.
- Travaux de mise en sécurité de la rue de la Gare : une estimation financière sera faite d'ici la fin de l'année 2020.

Budget principal : Décisions Modificatives :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la DM proposée par la commission des finances sur le budget investissement de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord à la décision modificative suivante :

En Dépense d'Investissement :

Article 2188 : Autres immobilisations corporelles : + 17 260 €

En Recette d'Investissement :

Article 10222 : FCTVA : + 17 260 €

Bilan piscine 2020 :

Mme le Maire rappelle que la piscine est une compétence communautaire depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan de la saison piscine 2020.

Rapports annuels Eau Potable et Assainissement du délégataire SAUR :

Madame le Maire présente les rapports annuels des services eau potable et assainissement du délégataire SAUR pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les rapports annuels 2019 du service eau et du service assainissement.

Il est rappelé que la compétence eau et assainissement est devenue une compétence communautaire au 1^{er} janvier 2020, par conséquent les prochains rapports et les comptes d'affermage seront votés par la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.

Arsenal des pompiers euréliens : convention de prêt :

L'association « Arsenal des Pompiers Euréliens » a été créée en 2018 après plusieurs années de récupération de matériels et d'équipements des sapeurs-pompiers d'Eure et Loir.

Ces pièces sont parfois cédées en mauvais état et retapées par des sapeurs-pompiers sur leur temps de repos ; certaines autres appartiennent à des particuliers, des associations ou des communes et sont prêtées pour « la collection ».

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention de mise à disposition entre l'Arsenal des Pompiers Euréliens et la Commune pour le prêt du canon d'alerte du 19^{ème} siècle des pompiers de Marboué.

FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes :

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif départemental.

Il intervient pour aider financièrement les jeunes âgés de 18 et 25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Il participe aussi au financement d'actions collectives initiées par des structures d'insertion ou institutions publiques (Missions locales, CCAS, Associations...).

Les aides sont accordées par le Président du Conseil départemental sur la base d'un règlement adopté en Assemblée Départementale.

Fonds partenarial, le FAJ est abondé essentiellement par le Conseil Départemental mais reçoit également la participation des communes ou des CCCAS, ou d'autres organismes.

Chacun des financeurs contribue à la prévention de l'exclusion des jeunes les plus en difficulté du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide le renouvellement de l'adhésion de la commune au FAJ au titre de l'année 2020, pour la somme de 50 €.

FSL : Fonds Solidarité Logement :

Mme le Maire rappelle que le Fonds de Solidarité Logement intervient pour aider financièrement les personnes ou ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent, indépendant ou à s'y maintenir.

Les aides sont accordées par le Président du Conseil départemental sur la base d'un règlement intérieur adopté en Assemblée Départementale, et après avis d'une commission d'examen.

Fonds partenarial, le FSL est abondé essentiellement par le Conseil Départemental, la CAF 28, la MSA, les communautés de communes ou communes et CCAS, les bailleurs sociaux et les fournisseurs d'énergies.

Chacun des financeurs contribue à la mise en œuvre du droit au logement.

Pour les bailleurs de logements sociaux, le comité de pilotage a fixé une participation de 3 € par logement.

Compte tenu que la commune dispose de 15 logements, la participation pour la commune de Marboué est de 45,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide le renouvellement de l'adhésion de la commune au F.S.L. au titre de l'année 2020, pour la somme de 45 €.

Récapitulatif bibliothèque :

Le Conseil Municipal prend connaissance du récapitulatif 2019 de la bibliothèque.

Bibliothèque : avenant à la Convention de partenariat Département/Commune :

La convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque expire le 31 décembre 2020.

En conséquence, un avenant d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021) a été rédigé pour prolonger le partenariat qui unit la commune au Département.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant proposé.

Informations et questions diverses :

Mme le Maire rappelle que :

. un coffret gourmand va être offert aux habitants de plus de 70 ans cette année au lieu du traditionnel repas de fin d'année,

. une première campagne de stérilisation des chats errants aura lieu au Plessis du 16/11 au 20/11 prochain,

. un groupe de travail concernant les nuisances de l'usine de méthanisation aura lieu vendredi 13 novembre en présence des riverains, du personnel de l'usine et de Mme le Maire.


Mme le Maire fait un point sur l'installation actuelle des gens du voyage dans la ZA des Terres d'Ecoublanc.

Les coordonnées des personnes vulnérables de la commune sont réparties à l'ensemble des conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux contacteront et suivront les besoins et les demandes de personnes isolées en cette période de confinement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Et ont signé les membres présents

Mme CHASELON Le Maire		M. TOUSSAINT 1 ^{er} adjoint	Mme ALLANIC 2 ^{ème} adjointe
M. CHABANNES 3 ^{ème} adjoint	Mme SAMSON 4 ^{ème} adjointe	M. DEVIMEUX Conseiller	
Mme RIVIERE Conseillère	M. BATANCOURT conseiller	Mme BARRÉ Conseillère	
M. MARTIN conseiller	Mme FAUCONNIER Conseillère	M. POUCHIN Conseiller	
Mme BRUNEAU Conseillère	M. GALLOU conseiller	Mme LABELLE Conseillère	

CIMETIERE

tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021

CONCESSIONS

TRENTENAIRE	267 €
CINQUANTENAIRE	798 €
PERPETUELLE	3 987 €

JARDIN D'URNES

15 ANS	267 €
25 ANS	798 €

SUPERPOSITION

à partir du 3ème corps

TRENTENAIRE	135 €
CINQUANTENAIRE	399 €
PERPETUELLE	1 992 €

SUPERPOSITION

à partir de la 3ème urne

15 ANS	135 €
25 ANS	399 €

TARIFS 2021

DROIT DE PLACE :

par jour	52 €
forfaits annuels	
sans électricité	80 €
avec électricité	160 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DROIT DE VOIRIE :

Pour les commerces permanents

stationnement par véhicule (5max.) par an	255 €
terrasse (mars à octobre) par m ²	12 €
terrasse (annuel) par m ²	14 €

TAXE D'AMENAGEMENT
DEPUIS 2014

3%

LOCATIONS SALLES - TARIFS 2021

TARIFS HABITANTS HORS COMMUNE

	DU 1er MAI au 30 SEPTEMBRE			DU 1er OCTOBRE AU 30 AVRIL		
	1 jour	2 jours *	PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS (1/2 journée)*	1 jour	2 jours	PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS (1/2 journée)
SALLE JOSEPH RENAULT	250 €	370 €	125 €	300 €	450 €	150 €
SALLE JOSEPH RENAULT AVEC ESPACE TRAITEUR	310 €	460 €	155 €	360 €	540 €	180 €
CAUTION DEGRADATIONS :	1 000 €					
CAUTION MÉNAGE :	100 €					

SALLE DES FRERES LOUVANCOUR	110 €	160 €	55 €	140 €	210 €	70 €
CAUTION DEGRADATIONS :	300 €					
CAUTION MÉNAGE :	50 €					

	DU 1er MAI au 30 SEPTEMBRE			DU 1er OCTOBRE AU 30 AVRIL		
	1 jour	2 jours	1/2 journée	1 jour	2 jours	1/2 journée
MAISON CHARLES SANDRÉ par étage, non accessible aux personnes handicapées	60 €	90 €	30 €	90 €	120 €	45 €
MAISON POTTIER salle Rez-de-chaussé accessible aux personnes handicapées	50 €	75 €	25 €	75 €	112,50 €	37,50 €
CAUTION DEGRADATIONS :	300 €					
CAUTION MÉNAGE :	50 €					

2 chèques différents pour les cautions

*1/2 journée
matin jusqu'à 13 h
après midi de 13 h à 18 h
et après 18 h jusqu'à 7 h

LOCATIONS SALLES - TARIFS 2021

TARIFS HABITANTS COMMUNE

	DU 1er MAI au 30 SEPTEMBRE			DU 1er OCTOBRE AU 30 AVRIL		
	1 jour	2 jours *	PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS (1/2 journée)	1 jour	2 jours	PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS (1/2 journée)
SALLE JOSEPH RENAULT	187,50 €	277,50 €	93,75 €	225,00 €	337,50 €	112,50 €
SALLE JOSEPH RENAULT AVEC ESPACE TRAITEUR	232,50 €	345,00 €	116,25 €	270,00 €	405,00 €	135,00 €
CAUTION DEGRADATIONS :	1 000 €					
CAUTION MÉNAGE :	100 €					

SALLE DES FRERES LOUVANCOUR	82,50 €	120,00 €	41,25 €	105,00 €	157,50 €	52,50 €
CAUTION DEGRADATIONS :	300 €					
CAUTION MÉNAGE :	50 €					

	DU 1er MAI au 30 SEPTEMBRE			DU 1er OCTOBRE AU 30 AVRIL		
	1 jour	2 jours	1/2 journée	1 jour	2 jours	1/2 journée
MAISON CHARLES SANDRÉ	45,00 €	67,50 €	22,50 €	67,50 €	90,00 €	33,75 €
par étage, non accessible aux personnes handicapées						
MAISON POTTIER	37,50 €	56,25 €	18,75 €	56,25 €	84,38 €	28,13 €
salle Rez-de-chaussé accessible aux personnes handicapées						
CAUTION DEGRADATIONS :	300 €					
CAUTION MÉNAGE :	50 €					

La location pour une journée est consentie de 7 heures du matin à 7 heures le lendemain matin

La priorité sera donnée au location au minimum à la journée

un état des lieux sera effectuée le vendredi soir à 17 h 30 et le lundi matin à 8 h 30 lors de la remise des clés

Associations locales : l'utilisation de la salle des fêtes sera limitée à 3 jours de week-end (samedi ou dimanche) par an gratuit